



Un guide pour les parents et les personnes soignantes

Mis au point par:

Le Comité de Peel contre la
violence faite aux femmes

Janvier 2010



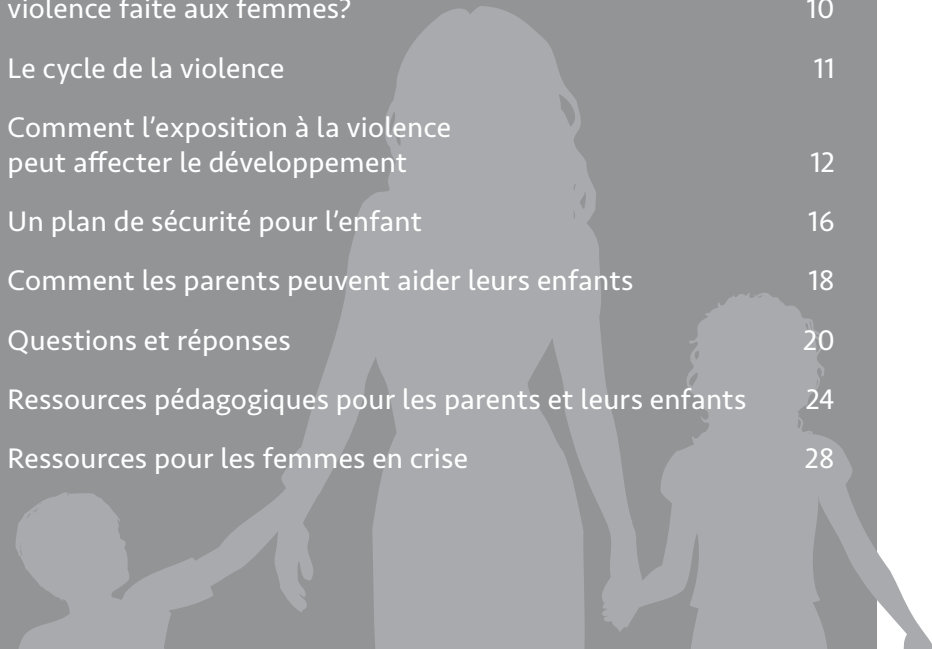
DANS LES MOTS DES ENFANTS ...

- 1. Le droit aux besoins de base** Tout enfant a le droit d'avoir de l'eau potable, une bonne alimentation, des vêtements appropriés, un toit sur la tête et le droit d'être heureux. **2. Le droit de se faire des amis et de se rencontrer en groupe librement** Tout enfant a le droit de jouer ensemble, d'avoir du plaisir et de se faire des amis. La façon d'avoir des amis est de se conduire en ami!!
- 3. Le droit à la religion, à la culture et aux croyances** Tout enfant a le droit d'être traité de la même façon dans tous les pays et de ne pas être traité différemment en raison de la couleur de sa peau. Tout enfant a le droit de choisir sa propre foi. **4. Le droit à la vie privée** Tout enfant a le droit à la paix et à la tranquillité et d'avoir sa propre vie privée sans personnes dérangeantes, particulièrement qui le contactent par Internet. **5. Le droit à la justice, la protection et le traitement** Tout enfant a le droit d'avoir un endroit sécuritaire où vivre. Les enfants doivent pouvoir vivre sans peur. **6. Le droit à l'éducation** Tout enfant a le droit d'apprendre même dans une classe spéciale. **7. Le droit à un environnement domestique aimant** Tout enfant a le droit d'aimer. **8. Le droit d'être entendu** Tout enfant a le droit d'être respecté, de parler librement ou de donner son opinion franchement. **9. Le droit à l'identité** Tout enfant a le droit d'avoir son propre nom et sa propre nationalité. Tout enfant peut montrer qui il est. **10. Le droit à la paix** Tout enfant a le droit d'avoir une vie heureuse et de vivre en paix. **11. Le droit à l'égalité d'accès** Tout enfant a le droit d'obtenir des soins et une formation spéciale parce que la couleur de sa peau, sa race, et toute maladie ou handicap ne sont pas importants. **12. Le droit de jouer** Tout enfant a le droit de jouer et d'avoir du plaisir. D'avoir des fleurs qui dansent et de la boue magique.



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	ii
Qui devrait lire ce livret?	1
Prendre soin de vous-même	2
Qu'est-ce que la violence faite aux femmes?	4
Formes de violence faite aux femmes	5
Statistiques sur la violence faite aux femmes	6
Qu'est-ce que l'exposition des enfants à la violence faite aux femmes?	7
Comment les enfants sont-ils affectés par l'exposition?	9
Combien d'enfants sont exposés à la violence faite aux femmes?	10
Le cycle de la violence	11
Comment l'exposition à la violence peut affecter le développement	12
Un plan de sécurité pour l'enfant	16
Comment les parents peuvent aider leurs enfants	18
Questions et réponses	20
Ressources pédagogiques pour les parents et leurs enfants	24
Ressources pour les femmes en crise	28



REMERCIEMENTS

Le comité de Peel contre la violence faite aux femmes (CPCVFF) est un collectif de plus de 40 organismes des secteurs des services sociaux, légaux, de l'éducation, de la santé et des services ethno-spécifiques travaillant à développer une réponse communautaire globale et efficace à la violence faite aux femmes dans la région de Peel.

En 2000, le sous-comité pour les Enfants exposés à la violence faite aux femmes du CPCVFF a amorcé le développement de ce livret pour les parents et les prestataires de services dans la région de Peel. Nous remercions le sous-comité multiculturel du CPCVFF pour leur dévouement lors de la révision de l'édition 2006 et le comité anti-racisme/anti-oppression pour avoir rendu possible cette dernière édition 2010.

Le comité de Peel contre la violence faite aux femmes voudrait aussi remercier nos commanditaires pour leur généreux soutien concernant la présente initiative et bien d'autres. Ce livret a été imprimé et révisé grâce au généreux soutien du Club Zonta de Mississauga et de la fondation Trillium de l'Ontario.



MINISTRY OF COMMUNITY
AND SOCIAL SERVICES
MINISTÈRE DES SERVICES
SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

THE ONTARIO
TRILLIUM
FOUNDATION



LA FONDATION
TRILLIUM
DE L'ONTARIO



Les dernières mais non les moindres, nous voudrions remercier les nombreuses femmes et les nombreux enfants ayant contribué à la préparation de ce livret d'avoir eu le courage de partager leurs histoires et de nous avoir généreusement aidés à le mettre au point.

QUI DEVRAIT LIRE CE LIVRET?

Ce livret a été développé pour les femmes qui ont souffert de violence, particulièrement dans les cas où des enfants ont été exposés aux abus. Il est conçu pour fournir aux femmes et à leurs familles:

- ▶ de l'information sur l'effet de l'exposition de leurs enfants à la violence faite aux femmes
- ▶ des stratégies pour aider les enfants à faire face aux abus
- ▶ des stratégies parentales concernant l'exposition des enfants à la violence faite aux femmes
- ▶ des ressources pédagogiques que les parents et le personnel soignant peuvent utiliser avec leurs enfants
- ▶ une liste de contacts d'urgence qui peuvent offrir du soutien aux femmes et à leurs familles

Bien que l'effet négatif de l'exposition des enfants à la violence faite aux femmes ait reçu une certaine attention au cours de la dernière décennie, cette question est toujours fréquemment négligée ou ignorée. Ce livret donne seulement un bref aperçu de l'effet de l'exposition des enfants à la violence faite aux femmes et des ressources disponibles dans la communauté pour faire face à ce problème.

Nous encourageons les lecteurs à utiliser le livret comme point de départ pour comprendre et sortir du cycle des abus et de l'exposition des enfants à la violence faite aux femmes.

PRENDRE SOIN DE VOUS-MÊME

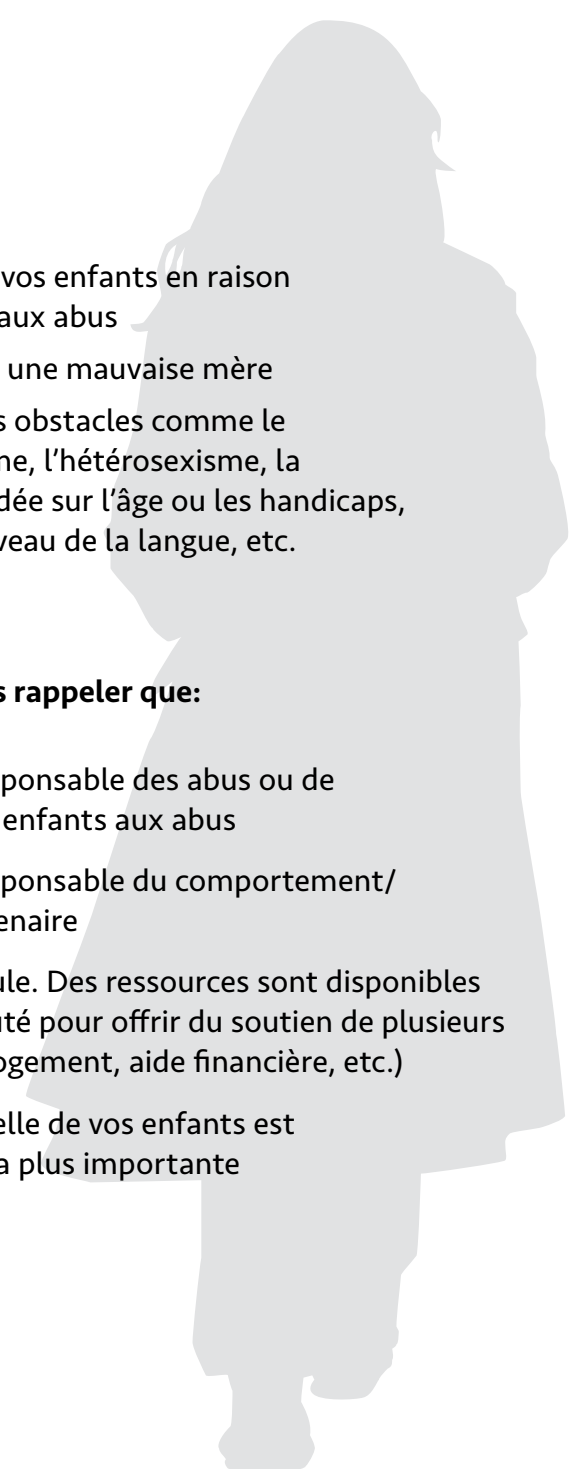
Bien que ce livret se concentre sur le soutien aux enfants exposés à la violence faite aux femmes, il est important de comprendre ce que vous, en tant que mère qui a vécu des abus, pouvez vivre alors que vous essayez d'aider vos enfants. Vous pouvez:

- ▶ subir des abus, des menaces d'abus ou survivre aux effets et au traumatisme d'abus passés
- ▶ craindre pour votre sécurité et celle de vos enfants
- ▶ éprouver des problèmes d'ordre pratique tels que trouver un logement, de l'aide financière et/ou un emploi.
- ▶ être impliquée dans des procédures judiciaires d'ordre criminel et/ou de droit de la famille
- ▶ vous sentir isolée, seule, accablée et/ou désespérée
- ▶ vous sentir blâmée pour les abus ou pour l'exposition de vos enfants aux abus
- ▶ craindre l'ostracisme de votre famille ou de votre communauté

- ▶ craindre de perdre vos enfants en raison de leur exposition aux abus
- ▶ être accusée d'être une mauvaise mère
- ▶ rencontrer d'autres obstacles comme le racisme, le classisme, l'hétérosexisme, la discrimination fondée sur l'âge ou les handicaps, des barrières au niveau de la langue, etc.

Il est important de vous rappeler que:

- ▶ Vous n'êtes pas responsable des abus ou de l'exposition de vos enfants aux abus
- ▶ Vous n'êtes pas responsable du comportement/abus de votre partenaire
- ▶ Vous n'êtes pas seule. Des ressources sont disponibles dans la communauté pour offrir du soutien de plusieurs façons (thérapie, logement, aide financière, etc.)
- ▶ Votre sécurité et celle de vos enfants est toujours la chose la plus importante



QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

La violence faite aux femmes est un problème social très répandu et la violence domestique est considérée comme un acte criminel au Canada. C'est un type de pouvoir et de contrôle qui peut prendre plusieurs formes, comme l'abus verbal, émotionnel, psychologique, financier, spirituel, sexuel et physique, ainsi que le harcèlement obsessionnel et le harcèlement criminel.

Des femmes de tous âges, races, ethnicités, orientations sexuelles, classes socio-économiques, religion, habiletés physiques et professions vivent des abus.

Il est important de reconnaître les *impacts différents* de la violence sur différentes femmes. Par exemple, selon l'identité d'une femme, ce qui comprend la couleur de sa peau, sa langue préférée, son statut socio-économique, etc., la violence qu'elle vit et les barrières qu'elle rencontre en tentant de faire face ou d'échapper à la violence seront différentes de celles que d'autres femmes doivent surmonter selon leur propre identité, et elles auront une expérience de la violence qui sera différente.

Puisque la violence vécue par chaque femme est différente, les concepts de la sécurité et du sentiment de sécurité sont différents pour chaque femme.

Ceci peut vouloir dire que certaines femmes choisissent de demeurer dans des relations d'abus alors que d'autres peuvent choisir de partir. Les femmes font souvent face aux critiques et au jugement, ou se sentent coupables ou ont honte de leurs choix. Cependant, il est essentiel de comprendre que prendre la décision difficile de rester ou de quitter une relation d'abus peut être influencée par un grand nombre de facteurs externes ou systémiques comme la pauvreté, le manque de logements à prix abordable, le racisme et d'autres formes d'oppression, la pression sociale ou familiale pour rester ou le soutien pour partir, la présence ou l'absence de la capacité physique de partir, la pression liée aux familles monoparentales, les barrières linguistiques, etc.

FORMES DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

La violence faite aux femmes peut se produire dans diverses relations, ce qui inclut les relations dans la famille élargie, les relations hétérosexuelles et homosexuelles, ainsi que dans les relations amoureuses, avec les connaissances et les pairs. Bien que la violence et les abus vécus par chaque femme soient uniques, voici quelques formes d'abus:

- **ABUS VERBAL:** insultes, cris, jurons, humiliation et mots dégradants
- **ABUS PSYCHOLOGIQUE OU ÉMOTIONNEL:** incluant la peur, les menaces (de blesser ou tuer la femme/les enfants/les animaux domestiques, d'emmener les enfants, de faire déporter la femme du pays ou de se suicider), suspicion des actes de la femme, accusations, isolement et saper l'estime de soi de la femme
- **ABUS FINANCIER:** contrôler les finances pour priver la femme de pouvoir, l'empêcher de chercher ou de conserver un emploi rémunéré, empêcher ou restreindre son accès à l'argent, l'exclure des décisions d'ordre financier
- **ABUS SPIRITUEL:** insulter les croyances religieuses d'une autre personne, l'empêcher de pratiquer, la forcer à adopter un système de croyances
- **ABUS SEXUEL:** tout acte non-désiré de nature sexuelle incluant le viol dans un mariage ou une relation similaire au mariage, le refus d'utiliser une protection contre les maladies transmises sexuellement ou les grossesses non-désirées et l'exposition ou la participation forcée à la pornographie ou à la prostitution
- **ABUS PHYSIQUE:** gifler, pousser, frapper, mordre, torturer, attaquer avec une arme et/ou meurtre
- **HARCÈLEMENT OBSESSIONNEL/CRIMINEL:** suivre quelqu'un continuellement, appels téléphoniques harcelants, menacer quelqu'un

STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

- **Une femme sur trois est battue, forcée à avoir des relations sexuelles ou victime d'un quelconque abus** durant sa vie; **une femme sur quatre est victime d'abus pendant la grossesse** (*Fonds des Nations Unies pour la population, 2002*).
- En moyenne, **environ 75 femmes sont tuées chaque année** par leur mari ou partenaire de droit commun (*Statistique Canada, 2002*).
- **Plus de 500 femmes autochtones ont été tuées ou sont portées disparues dans les 15 dernières années** en raison de la violence faite aux femmes (*Amnistie Internationale, 2004*).
- En 2005, presque **106,000 femmes et enfants ont été admis dans un refuge pour femmes battues** (*Statistique Canada, 2008*).
- Entre 1997 et 2006, **la proportion de jeunes femmes** (âgées de 15 à 24 ans) **tuées par leurs conjoints était de presque 3 fois plus grande** que celle de toutes les femmes victimes d'homicide entre conjoints (*Statistique Canada, 2008*).
- **Les femmes immigrantes ont un risque plus élevé** de vivre de la violence en raison des barrières auxquelles elles font face en relation à leur statut d'immigrantes. Les femmes réfugiées sont particulièrement à risque en raison de leur statut précaire (*YWCA, 2005*).
- **Le coût annuel estimé des soins de santé** associés à la violence faite aux femmes est de **1.5 milliards \$** (*Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995*).
- Il y a environ **31000 femmes de plus de 65 ans qui vivent présentement des abus en Ontario** (*Réseau des femmes plus âgées de Toronto, 2004*).
- En raison de l'homophobie et du manque de ressources accessibles, **les femmes homosexuelles sont particulièrement vulnérables** aux abus (*Association nationale Femmes et Droit, 2005*).
- **Plus de la moitié des femmes handicapées ont vécu des abus physiques**, comparativement à un tiers des femmes non-handicapées (*Nations Unies, 2007*).

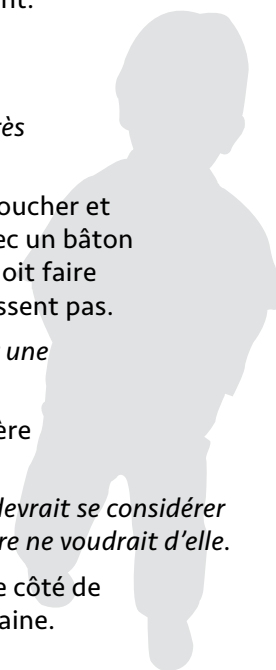
QU'EST-CE QUE L'EXPOSITION DES ENFANTS À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

Les sections suivantes sont destinées à vous aider à comprendre l'exposition de votre enfant à la violence faite aux femmes.

Les enfants exposés à la violence faite aux femmes voient, entendent et peuvent prendre conscience de la violence dirigée contre leur mère de d'autres façons. Un environnement abusif peut les rendre tendus, anxieux et craintifs. Cependant, tout comme l'expérience des abus que chaque femme vit est différente, l'expérience des abus que vivent les enfants et les effets de leur exposition sont différents pour chaque enfant.

Voici quelques exemples de ce que les enfants vivent:

- ▶ Mohammed entend son père jurer contre sa mère et lui crier des noms.
- ▶ *Ling voit des bleus sur le visage de sa mère après avoir entendu une dispute la nuit précédente.*
- ▶ Son père emmène Jorge dans la chambre à coucher et le force à regarder alors qu'il bat sa mère avec un bâton de baseball. Il dit à Jorge que c'est ce qu'on doit faire lorsque les femmes n'écoutent pas et n'obéissent pas.
- ▶ *Becky entend son père accuser sa mère d'avoir une aventure et entend son père violer sa mère.*
- ▶ Amir entend son père dire qu'il va tuer sa mère ou se suicider si sa mère le quitte.
- ▶ *Jonelle entend son père dire à sa mère qu'elle devrait se considérer chanceuse de l'avoir parce que personne d'autre ne voudrait d'elle.*
- ▶ Duane voit son père lancer le chien de l'autre côté de la pièce et dire à sa mère qu'elle est la prochaine.



COMMENT LES ENFANTS SONT-ILS AFFECTÉS PAR LEUR EXPOSITION À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

Les enfants croient souvent que leurs parents se disputent parce qu'ils ne se comportent pas bien ou que la violence est leur faute.

- ▶ La violence n'est pas votre faute et elle n'est pas la faute de vos enfants.
- ▶ Vous n'êtes pas responsable du comportement abusif de votre partenaire.
- ▶ Vous n'êtes pas responsable des abus ou de l'exposition de vos enfants aux abus.



Lorsque les enfants voient des abus dirigés contre leur mère, ils peuvent apprendre que:

- ▶ La violence est acceptable
- ▶ La violence est une façon de résoudre les conflits
- ▶ La violence est une façon efficace d'obtenir le pouvoir et de contrôler les autres
- ▶ La violence est une composante normale des relations

Les enfants peuvent être affectés directement ou indirectement par le fait de voir les abus:

- ▶ Ils peuvent subir des abus directement de la part de l'agresseur -verbalement, physiquement, etc.
- ▶ Ils peuvent subir des abus s'ils tentent d'intervenir pour protéger leur mère
- ▶ Ils peuvent se sentir déchirés dans leur loyauté envers chaque parent
- ▶ Être témoin de la violence peut être une forme d'abus

Les enfants exposés à la violence faite aux femmes sont affectés à plusieurs niveaux:

- ▶ Émotionnellement (anxiété, colère, dépression, faible estime de soi)
- ▶ Physiquement (difficulté à dormir ou à manger, problèmes de santé)
- ▶ Socialement (faibles aptitudes sociales, rejet par les pairs)
- ▶ Au niveau cognitif (retards du développement, faible performance scolaire)
- ▶ Au niveau comportemental (agressivité, rages, immaturité)

La gravité de l'impact sur un enfant peut être influencée par:

- ▶ L'âge et le stade de développement de l'enfant
- ▶ La durée de l'abus
- ▶ La gravité et la fréquence de l'abus
- ▶ Le soutien que reçoit l'enfant

COMBIEN D'ENFANTS SONT EXPOSÉS À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

Au Canada, on estime que 800 000 enfants sont exposés à la violence faite aux femmes chaque année (*Unicef, The Body Shop International et le Secrétariat des Nations Unies, 2006*).

Trois à quatre enfants par classe sont exposés à la violence à la maison (*YWCA Calgary, 2005*).

Les enfants ont été témoins de la violence dans plus de la moitié des cas où les femmes craignaient pour leur vie (*Statistique Canada, 2006*).

Les enfants subissent des assauts physiques dans 12 % des incidents dont ils sont témoins (*Éducation sur l'assaut contre les conjointes, 1993*).

Chaque jour au Canada, environ 2 500 enfants vivent dans un refuge pour femmes battues avec leurs mères. 67 % de ces enfants ont moins de 10 ans (*Statistique Canada, 2006*).

LE CYCLE DE LA VIOLENCE

Les enfants exposés aux abus peuvent apprendre que la violence est une façon acceptable de résoudre les conflits et qu'elle est une composante normale des relations. Des recherches montrent qu'être exposé à la violence peut augmenter les chances d'un enfant de subir des abus et/ou d'avoir un comportement abusif à l'âge adulte. **En fait, les garçons qui ont été témoins de violence contre leurs mères ont plus de chances d'abuser de leurs propres conjointes que les fils de parents non-violents.** C'est le cycle de la violence.

Toutefois, il est important de reconnaître que tous les enfants exposés à la violence faite aux femmes ne deviennent pas violents ou impliqués dans une relation violente à l'âge adulte. Les enfants sont résilients et de nombreux facteurs comme le soutien des mères et des soignants ainsi que des environnements stimulants peuvent aider à briser le cycle de la violence.

L'EXPOSITION À LA VIOLENCE PEUT AFFECTER LE DÉVELOPPEMENT

Les tableaux suivants ont été adaptés de: "Little eyes, Little Ears: How Violence Against a Mother Shapes Children as they Grow" par Alison Cunningham et Linda Baker du Centre pour les enfants et les familles dans le système de justice. On peut trouver la ressource complète au www.lfcc.on.ca.

NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS

Aspects-clés du développement	Impacts potentiels de l'exposition à la violence
Perçoivent l'information provenant du monde autour d'eux par leurs cinq sens	<i>Les bruits fort/images visuelles intenses associés à la violence peuvent être alarmants</i>
Forment des attachements sécurisants	<i>Les parents/soignants peuvent être incapables de répondre systématiquement aux besoins de l'enfant, ce qui affecte négativement le lien entre le parent et l'enfant</i>
Deviennent des explorateurs plus actifs du monde par le jeu	<i>La peur et l'instabilité peuvent gêner l'exploration et le jeu; le jeu peut imiter l'agression vue/entendue</i>
Apprennent l'interaction sociale/ les relations grâce à ce qu'ils entendent/observent	<i>Apprennent l'agression par les interactions observées</i>

ENFANTS D'ÂGE PRÉ-SCOLAIRE

Aspects-clés du développement	Impacts potentiels de l'exposition à la violence
Apprennent à exprimer la colère/les autres émotions de manière appropriée	<i>Apprennent des façons non-appropriées d'exprimer leur colère et leur agressivité</i>
Les expériences/observations sont les plus importantes pour comprendre leur monde	<i>Confusion créée par des messages contradictoires (par ex., ce que je vois vs. ce qu'on me dit)</i>
Le résultat est plus important que le processus	<i>Peuvent être effrayés par une injustice perçue, l'arrestation du père et/ou aller au refuge</i>
Pensent de façon égocentrique	<i>Peuvent attribuer la violence à quelque chose qu'ils ont fait</i>
Forment des idées à propos des rôles des sexes	<i>Apprendre les rôles des sexes en association avec la violence et la victimisation</i>
Augmenter l'indépendance physique (par ex., s'habiller)	<i>L'instabilité peut gêner l'indépendance; On peut voir des comportements régressifs</i>

Les problèmes de comportement sérieux sont 17 fois plus fréquents chez les garçons et 10 fois plus fréquents chez les filles qui ont été témoins de violence faite aux femmes que chez les enfants qui n'ont pas eu cette expérience.

(Jaffe, Wolfe, Wilson, 1990)

ADOLESCENTS

Aspects-clés du développement	Impacts potentiels de l'exposition à la violence
Une plus grande conscience de soi et une plus grande autonomie par rapport à la famille	<i>Responsabilité et autonomie accélérées, placer le jeune dans des rôles de soignant/indépendance prématurée; compétences familiales mal développées en ce qui concerne la communication respectueuse/négociation; conflits parent/enfant, quitter la maison tôt, abandonner l'école</i>
Changements physiques amenés par la puberté	<i>Peut essayer d'arrêter la violence; peut utiliser sa plus grande taille pour imposer sa volonté par l'intimidation physique ou l'agression</i>
Plus grande influence du groupe du groupe de pairs et désir d'être accepté	<i>Peut être plus gêné par rapport à sa famille, ce qui cause de la honte, des secrets, de l'insécurité; peut utiliser des comportements à haut risque pour impressionner ses pairs (vol, drogues); peut passer plus de temps à l'extérieur du foyer; peut utiliser des stratégies inadéquates de défense (par ex. drogues), d'attaque (par ex., agression envers l'agresseur) pour éviter ou faire face à la violence et à ses stigmates</i>

ADOLESCENTS

Aspects-clés du développement	Impacts potentiels de l'exposition à la violence
L'estime de soi est plus liée à la perception de la beauté physique	<i>La perception de soi peut être déformée par les propos dégradants de l'agresseur envers la mère et/ou les mauvais traitements envers l'enfant; peut vivre un trouble alimentaire et peut utiliser des activités de gestion de l'image (par ex. perçage, tatouage)</i>
Les relations amoureuses amènent des questions de sexualité, d'intimité et de compétences dans les relations personnelles	<i>Peut avoir de la difficulté à construire des relations saines; peut avoir peur d'être agressé/agresseur dans les relations intimes, particulièrement en cas de conflit; peut éviter l'intimité ou désirer l'intimité de façon prématurée et avoir des enfants pour s'échapper et créer son propre système de soutien</i>
Plus grande capacité de raisonnement abstrait et vision du monde élargie	<i>Des interprétations "tout ou rien" des expériences peuvent être apprises et compétitionner avec une plus grande capacité de voir les "teintes de gris" (par ex., tout le monde est une victime ou un agresseur); ceci peut être amplifié par des expériences de mauvais traitements durant l'enfance; peut être prédisposé à des attitudes et des valeurs associées à la violence et/ou la victimisation</i>
Plus grande influence des médias	<i>Peut être plus influencé par les messages négatifs des médias concernant un comportement violent, stéréotypes sexuels</i>

UN PLAN DE SÉCURITÉ POUR L'ENFANT

Ce plan a été développé pour aider les mères à enseigner des techniques de base pour être en sécurité à leurs enfants.

Il est basé sur la croyance que la chose la plus importante que les enfants puissent faire est de se protéger eux-mêmes. Bien que les enfants essaient souvent d'arrêter la violence en distrayant l'agresseur ou en s'impliquant directement dans l'incident d'abus, ils ne peuvent pas arrêter les abus. Il est important de dire à vos enfants que la meilleure et la plus importante chose qu'ils peuvent faire est de se protéger eux-mêmes.

Les enfants qui sont exposés à la violence faite aux femmes peuvent être profondément affectés. Être témoin de violence peut être très traumatisant pour un enfant, peu importe si la violence est dirigée contre eux ou contre quelqu'un qu'ils aiment. La sécurité personnelle et le plan de sécurité sont extrêmement importants.

Vous trouverez ci-dessous une liste de choses que vous pouvez faire pour vous-mêmes et vos enfants. Cependant, le plan de vos enfants peut varier selon leur âge et le développement de leurs habiletés.

- ▶ Dites à vos enfants que **la chose la plus importante est leur sécurité**. Les enfants doivent savoir qu'ils ne sont pas responsables de s'assurer que leur mère est en sécurité .
- ▶ La première étape de tout plan est de s'assurer que les enfants **quittent la zone où les abus se produisent**. Demandez à vos enfants de choisir une pièce/endroit sécuritaire dans la maison, préférablement avec une serrure et un téléphone.
- ▶ **Enseignez à vos enfants comment téléphoner pour obtenir de l'aide**. Il est important que vos enfants sachent qu'ils ne doivent pas utiliser un téléphone là où l'agresseur peut les voir. Ceci les met en danger. Dites à vos enfants d'utiliser le téléphone d'un voisin ou un téléphone public s'ils ne peuvent utiliser le téléphone à la maison. Si vous avez un téléphone cellulaire, enseignez son utilisation à vos enfants.

- ▶ Assurez-vous que vos enfants **savent leur nom complet et leur adresse** (les enfants qui vivent en campagne doivent savoir leur concession et leur numéro de terrain).
- ▶ **Faites des jeux de rôles** avec vos enfants et pratiquez ce qu'ils diront lorsqu'ils appelleront à l'aide.

Par exemple:

Composer le 911.

Un préposé répondra et dira: "*Police, incendie, ambulance.*"

Votre enfant doit dire: *Police.*

Ensuite votre enfant doit dire:

Je m'appelle _____

J'ai besoin d'aide. Envoyez la police.

Quelqu'un fait du mal à ma mère.

L'adresse ici est _____

Le numéro de téléphone ici est _____

- ▶ Il est important que les enfants **laissent le téléphone décroché après avoir terminé leur appel**, sinon la police pourrait rappeler le numéro pour vérifier. Ceci pourrait créer une situation encore plus dangereuse pour vous et vos enfants.
- ▶ **Choisissez un endroit sécuritaire pour rencontrer vos enfants**, à l'extérieur de la maison (par ex. à la maison d'un voisin connu, poste de police/caserne de pompiers) lorsque la situation est devenue sécuritaire pour vous et pour eux (de cette façon, vous pouvez vous retrouver facilement).
- ▶ **Enseignez à vos enfants la façon la plus sécuritaire** de se rendre à l'endroit désigné.

NOTE:

- ▶ Lorsque l'on appelle la police pour répondre à un incident dans votre maison, il est possible que vous soyez accusée. Ceci se produit souvent si l'agresseur prétend que vous l'avez agressé/e, même si vous avez agi pour vous défendre
- ▶ L'implication de la police peut se terminer en arrestation, détention et/ou déportation si vous n'avez pas de statut légal au Canada
- ▶ L'implication de la police amènera aussi l'implication des Services de protection de l'enfance (par ex. la Société d'aide à l'enfance).

(Extrait de Créer un plan de sécurité. Comité de Peel contre la violence faite aux femmes)

COMMENT LES PARENTS PEUVENT AIDER LEURS ENFANTS

Dites à vos enfants que la violence n'est pas leur faute. Les enfants croient souvent que leur comportement a causé la violence et/ou la séparation. On doit les rassurer et leur dire que c'est un problème d'adultes et qu'ils ne l'ont pas causé.

Réaffirmez votre amour inconditionnel pour vos enfants. Ils peuvent avoir peur que leur comportement vous mène à quitter la maison ou à divorcer. Dites-leur que vous les aimerez toujours peu importe comment ils se comportent.

Encouragez l'estime personnelle de vos enfants. Passez du temps avec eux. Exprimez votre amour et votre affection. Remarquez les choses qu'ils font bien. Encouragez-les à être des enfants.

Permettez à vos enfants d'exprimer différents types de sentiments. Lorsque les parents se séparent, les enfants peuvent se sentir tristes, en colère, honteux, coupables, craintifs, confus, soulagés ou anxieux. Ce sont des réactions normales que vous pouvez anticiper chez vos enfants. Aidez-les à exprimer leurs sentiments de façon sécuritaire.

Rassurez vos enfants en leur disant qu'ils iront bien. Expliquez-leur que beaucoup de changements sont survenus. Aidez-les à comprendre que leur famille n'est pas la seule à avoir traversé cette expérience et que d'autres familles ont amélioré leur situation de cette façon.

Encouragez vos enfants à parler de ce qu'ils ont vu et/ou entendu. Il peut être difficile pour vous d'entendre ce qu'ils ont vécu, mais tout le monde doit avoir la chance d'exprimer ses émotions - particulièrement la colère, l'humiliation, la douleur ou la peur.

Reconnaissez les émotions mélangées/confuses que les enfants peuvent avoir envers leurs parents. Dites-leur qu'il est acceptable d'aimer quelqu'un et d'être en colère en même temps.

Rappelez à vos enfants qu'ils ne sont pas responsables de prendre soin de vous. Ils peuvent croire qu'ils sont responsables de votre sécurité ou de celle de leurs frères et sœurs, mais leur priorité doit être de se protéger eux-mêmes. Référez-vous à la section "Un plan de sécurité pour l'enfant" pour donner à vos enfants les habiletés dont ils ont besoin pour être en sécurité.

Comprenez qu'il y a une raison derrière le comportement de vos enfants. Reconnaissez-le dans des mots qu'ils peuvent comprendre. Si vous ne parlez pas de ce qui se passe, vos enfants inventeront leurs propres causes pour les problèmes et porteront souvent le blâme sur eux-mêmes.

Créez des méthodes de discipline respectueuses qui n'humilient pas vos enfants.

Dites aux professeurs et au personnel de la garderie de vos enfants que des changements sont survenus dans votre famille. Il est utile que vos enfants soient compris et reçoivent du soutien de la part d'autres adultes. S'il y a un changement dans le comportement de vos enfants, les autres adultes seront capables de leur offrir un meilleur soutien.

Soyez claire avec vos enfants au sujet de ce qui arrive dans la vie quotidienne. Les enfants qui vivent avec l'abus ont besoin d'information en avance au sujet d'où ils seront et combien de temps ils y resteront. Si vos enfants ont de la difficulté à être séparés de vous, rassurez-les en leur disant que vous serez en sécurité et dites-leur quand vous serez de retour.

Obtenez du soutien pour vous-même et pour vos enfants. Il est difficile d'équilibrer vos besoins et ceux de vos enfants, particulièrement lorsqu'ils ont été exposés aux abus. Mais vous n'êtes pas obligée de le faire toute seule.

Rappelez-vous que les enfants sont résilients. De fournir un environnement soutenant et stimulant qui encourage un développement sain vous aidera ainsi que vos enfants à guérir des expériences d'abus et d'exposition à la violence.

Rappelez-vous que vous n'êtes pas seule. Des services de soutien sont disponibles dans la communauté qui fournissent les services dont vous avez besoin.

(Adapté de: Institut de Colombie-Britannique contre la violence familiale. Volume 6, fascicule 2, Été 1999.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

→ **1. Si mes enfants sont exposés aux abus, comment seront-ils affectés?**

Les enfants sont affectés de différentes façons par l'exposition à la violence faite aux femmes. Lorsque les enfants sont témoins d'abus, ils peuvent apprendre que la violence est une façon normale et acceptable de résoudre les conflits ou une façon d'obtenir du pouvoir et de contrôler une autre personne. Certains enfants sont plus susceptibles d'accepter des excuses pour un comportement abusif et/ou de se comporter de façon agressive à l'âge adulte en raison de leur exposition à la violence durant leur enfance. Cependant, les enfants sont résilients et tous les enfants ne réagissent pas aux traumatismes de la même façon. Plusieurs facteurs contribuent à déterminer si le cycle de la violence continuera à l'âge adulte, comme la façon de faire face d'un enfant, les facteurs stressants dans leur vie, les systèmes de soutien et la possibilité de parler de leurs expériences dans un endroit sécuritaire.

→ **2. Si mes enfants ne voient pas mon partenaire me faire du mal, seront-ils affectés?**

Les enfants ne sont pas obligés de voir les abus pour être affectés. Ils peuvent être affectés s'ils entendent les abus ou s'ils en voient les résultats (par ex., bleus, objets domestiques brisés, parents qui ne sont pas physiquement et/ou émotionnellement disponibles pour leurs enfants, intervention de la police, pères éloignés de la maison et/ou aller à un refuge). Les enfants peuvent ressentir la tension dans leur environnement, ce qui peut les rendre anxieux au sujet de leur propre sécurité et la sécurité d'autres membres de la famille. Cependant, tous les enfants sont uniques et ils seront donc affectés par l'exposition à la violence faite aux femmes de différentes façons.

→ **3. Comment puis-je parler à mes enfants de ce qui s'est passé?**

Il peut être difficile pour vous de parler de ce qui s'est passé dans votre famille avec vos enfants. Cependant, il est important de donner la permission à vos enfants d'exprimer ce qu'ils ressentent à propos de leurs expériences pour qu'ils puissent commencer leur processus de guérison. Pour obtenir de l'aide durant ce processus, vous pouvez décider de mettre vos enfants et/ou votre famille en contact avec des soutiens dans la communauté. Référez-vous à la section sur Comment les parents peuvent aider leurs enfants pour quelques conseils.

→ **4. Mon enfant est en colère. Comment dois-je réagir?**

La colère est une réaction fréquente chez les enfants exposés à la violence faite aux femmes. Elle recouvre habituellement d'autres émotions. Par exemple, vos enfants se sentent peut-être coupables, frustrés, confus, tristes et/ou anxieux. Selon leur âge, vous pouvez trouver des façons créatives d'explorer ce que vos enfants ressentent, comme par exemple l'art, le jeu et les vidéos. Si vos enfants ne se sentent pas à l'aise d'en parler avec vous, demandez de l'aide de la part des soutiens communautaires, d'amis ou de membres de votre famille de façon à ce que vous n'ayez pas à faire face à cette situation toute seule.

→ **5. Si mon partenaire était abusif et qu'il/elle a accès à mes enfants, que puis-je faire pour assurer la sécurité de mes enfants?**

Il est important de rendre l'accès de votre partenaire abusif à vos enfants plus sécuritaire pour eux et pour vous. Des membres de votre famille ou des amis peuvent jouer le rôle d'intermédiaires pour arranger les visites d'accès, incluant le transport de vos enfants, de façon à ce que vous n'ayez pas à rencontrer votre agresseur directement. Développez un plan de sécurité pour vous-même si vous allez chercher ou porter vos enfants vous-même pour les visites et assurez-vous que l'échange se déroule dans un endroit public sécuritaire. Il existe des Centres d'accès qui sont conçus pour fournir un environnement sécuritaire pour les visites ou les échanges. Dans les cas où vous n'êtes pas sûre de la sécurité de vos enfants, il pourrait être très important de développer un plan de sécurité avec eux et de leur parler de stratégies pour être en sécurité pendant les visites. Si des problèmes se présentent, contactez votre avocat ou les services de protection des enfants.

→ **6. Si je dis à quelqu'un que je suis abusée et que j'ai des enfants, est-ce qu'ils appelleront les services de protection des enfants?**

La loi stipule que lorsque quelqu'un croit qu'un enfant a été ou risque de subir des abus émotionnels, physiques ou sexuels, cette personne a la responsabilité légale de signaler cette information à la Société d'aide à l'enfance (SAE). Ces rapports peuvent être faits de façon anonyme.

Plusieurs agences communautaires croient que lorsque des enfants se trouvent dans une famille dans laquelle il y a de la violence familiale, ils doivent le rapporter à la SAE. L'agence devrait vous aviser de ce devoir et vous dire s'ils appelleront, mais ils pourraient ne pas toujours le faire.

Lorsque les policiers répondent à un appel qui implique de la violence faite aux femmes, ils appellent automatiquement la SAE si des enfants vivent dans la maison.

Lorsque la SAE a été appelée, elle fera une évaluation pour déterminer si les enfants ont été ou sont présentement victimes d'abus. Il pourrait y avoir un appel initial et des informations pourraient être fournies sans contact ultérieur. Si les agents ont des inquiétudes, ils effectueront une enquête plus poussée. Le souci principal de la SAE est la sécurité et le bien-être des enfants, donc ils essaieront de déterminer si l'enfant est en sécurité et ils peuvent entamer des actions judiciaires s'ils croient que vos enfants courent des risques. La SAE peut aussi vous aider à déterminer si un partenaire abusif pose un risque à vos enfants. Les agences communautaires vous aideront dans vos rapports avec la SAE, ce qui inclut l'obtention d'aide juridique si nécessaire.

Certains agresseurs disent à la femme que si elle signale les abus, on lui enlèvera la garde de ses enfants. Ceci est une menace et un outil pour réduire au silence et contrôler les femmes et les empêcher de chercher de l'aide. Il est important de parler à quelqu'un en qui vous avez confiance afin que cette personne puisse vous aider à créer un environnement sécuritaire pour vous et vos enfants.

→ **7. Comment puis-je obtenir de l'aide qui ne causera pas plus de problèmes pour moi-même et mes enfants ?**

Certains services de soutien ne sont pas sécuritaires pour toutes les femmes. Ceci peut être délibéré ou non. Plusieurs services suivent strictement leur devoir de signaler la violence faite aux femmes et l'absence de statut légal au Canada aux autorités comme la police et/ou les services de protection des enfants. Ceci peut causer l'incarcération des femmes, leur déportation et la séparation d'avec leurs enfants. Il existe des services sécuritaires, confidentiels et anonymes dans la communauté comme:

- ▶ **Ligne pour femmes agressées:** 1-866-863-0511
1-866-863-7868 ATS
- ▶ **Femaide (ligne francophone):** 1-877-336-2433
1-866-860-7082 ATS
- ▶ **Ligne d'aide aux enfants:** 1-800-668-6868

Certains refuges et thérapeutes pour la violence contre les femmes peuvent aussi fournir des services sécuritaires. Grâce à ce type de services, les femmes peuvent obtenir de l'aide sans donner d'information qui les identifie (par ex. nom, résidence, etc.). Les femmes peuvent aussi demander quels organismes il est sécuritaire d'appeler ou de visiter pour plus de soutien et quels organismes ne les signaleront pas aux services de protection des enfants ou à la police. La priorité numéro un doit être votre sécurité. Demandez de l'aide pour savoir quels services sont sécuritaires et demandez de l'information à propos du processus de signalement pour garantir votre sécurité.

Il est important de parler à quelqu'un en qui vous avez confiance afin que cette personne puisse vous aider à créer un environnement sécuritaire pour vous et vos enfants.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES POUR LES PARENTS ET LEURS ENFANTS

VIDÉOS

“Seen But Not Heard” (B.C./Yukon Society of Transition Houses, 1993)

Cette vidéo de 29 minutes examine comment les enfants sont affectés lorsqu'ils sont témoins de la violence faite aux femmes à la maison. Pour commander (416) 538-6613 ou 1-800-263-6910.

“Tulip Doesn't Feel Safe” (Kinetic Inc., 1993)

Cette vidéo de 15 minutes enseigne aux enfants de six à huit ans, grâce à l'animation, à faire face à différentes situations dangereuses, particulièrement l'abus dont sont victimes les épouses ou conjointes. Pour commander, appelez le (416) 963-5979.

LIVRES POUR ENFANTS

A Family That Fights

S. Bernstein. (Illinois: Albert Whitman and Co., 1991)

Dinosaurs Divorce: A Guide for Changing Families

M. Brown (Michigan: Atlantic Monthly Press, 1986)

Concerne les différents aspects de la séparation et du divorce, les questions que posent les enfants et les façons de faire face à la confusion et à l'incertitude.

Hands Are Not for Hitting

M. Agassi (Minneapolis: Free Spirit Publishing, Inc., 2000)

Maybe Days: A Book for Children in Foster Care

J. Wilgocki and Marcia Kahn Wright. (Magination Press, 2002)

My Star Daddy

K. Francis. (2005)

L'histoire d'une petite fille qui est victime de violence domestique et reçoit l'aide d'un thérapeute. Conçu pour être utilisé en thérapie avec des enfants qui ont subi ou été témoins d'une forme de violence familiale.

Something Is Wrong at My House

D. Davis (Seattle: Parenting Press Inc., 1984)

Ce livre parle des émotions et des façons de faire face lorsqu'on vit dans un foyer violent.

Talking to my Mum: A picture workbook for workers, mothers and children affected by domestic abuse

Catherine Humphrey, Audrey Mullender, Ravi Kithira, Agnes Skambalis (Great Britain: Athenaem Press, 2006)

Un cahier d'exercices en images pour les travailleurs, les mères et les enfants affectés par la violence familiale.

Talking About Domestic Abuse: A photo activity workbook to develop communication between mothers and young people

Catherine Humphrey, Audrey Mullender, Ravi Kithira, Agnes Skambalis (Great Britain: Athenaem Press, 2006)

Un cahier d'activités pour développer la communication entre les mères et les jeunes.

LITTÉRATURE

Children's Exposure to Domestic Violence: A Guide to Research and Resources

A. Summers (National Council of Juvenile and Family Court Judges, 2006)

Children Who See Too Much: Lessons From the Child Witness to Violence Project

M. Groves (Boston: Beacon Press, 2002)

Don't Hit My Mommy: A Manual for Child-Parent Psychotherapy with Young Witnesses of Family Violence

Lieberman, Alicia, & Van Horn, Patricia (Zero to Three, 2005)

Un ouvrage basé sur la recherche qui inclut des idées théoriques et pratiques pour travailler avec les enfants qui ont été témoins ou ont subi de la violence interpersonnelle.

Helping Children Thrive: Supportive woman abuse survivors as mothers

L. Baker and A. Cunningham (Centre for Children and Families in the Justice System, 2004)

Just Because I Am: A Child's Book of Affirmation

L. Murphy-Payne. (Minneapolis: Free Spirit Publishing Inc., 1994)

Safe and Sound: A Cross Culturally Sensitive Interactive Guide for People Working with Women and Children Exposed to Family Violence

Catholic Family Services of Durham, Thistle, Dennis-Grant, & Townsend, Angela (Oshawa, ON: Catholic Family Services of Durham, 2006)

Ce manuel inclut la compréhension de la culture et de la diversité dans l'approche de la violence familiale. Il utilise une approche expérientielle pour les exercices en groupe qui concernent le pouvoir et le contrôle, l'expérience de l'immigration, les obstacles rencontrés lorsque l'on cherche de l'aide et comment trouver la force nécessaire pour chercher de l'aide.

Supporting Women after the Domestic Violence Loss, Trauma & Recovery

H. Abrahams (Blackwell Publishing Ltd., 2007)

When Dad Hurts Mom: Helping Your Children Heal the wounds of Witnessing Abuse

L. Bancroft. (G.P. Putnam's Son's, 2004)

Aide les jeunes enfants à guérir les blessures causées par le fait d'être témoin d'abus.

JEUX

"Let's Go Fish A Memory" (Blue Heron games. Vancouver, B.C.)

Ce jeu peut être utilisé pour améliorer l'habileté d'un enfant à identifier et à exprimer ses sentiments. Il insiste sur l'écoute ainsi que les habiletés langagières.

"The Dragon Game" (Blue Heron Productions, Nelson, B.C.)

Ce jeu encourage à raconter des histoires à propos de différentes expériences de colère et d'autres sentiments associés comme l'anxiété, la frustration et la honte.

"The Hero's Journey" (Victim Services of Peel, Mississauga, ON.)

Ce jeu est une ressource pour les arts d'expression conçu pour travailler avec les enfants de 6 à 12 ans qui ont été affectés par la violence familiale. Pour commander, contactez les Services aux victimes au (905) 568-1068.

AUTRES RESSOURCES

"Building Blocks Resource Kit for Violence-Free Play and Learning"
Un livre et un jouet gratuits pour les parents et personnes soignantes de la région de Peel ayant des enfants de 0-6 ans.

(Comité de Peel contre la violence faite aux femmes/
Comité de Peel contre les agressions sexuelles)

Cette ressource est un outil interactif agréable sous la forme d'un livre-guide et un jeu de blocs pour encourager le jeu et l'apprentissage non-violents. Pour commander, contactez CPCVFF au (905) 282-9792 ou CPAS au (905) 273-4100.

"Creating a Safety Plan"

(Comité Peel contre la violence faite aux femmes)

Ce livret identifie les étapes-clés pour augmenter sa sécurité. Disponible en plusieurs langues. Pour commander des copies de ce livret, appelez CPCVFF au (905) 282-9792.

SITES INTERNET POUR LES FEMMES CONCERNANT LEURS DROITS LÉGAUX ET L'ÉDUCATION

Centre for Research & Education on Violence against Women and Children - www.crvawc.ca

Femmes ontariennes et droit de la famille - www.onefamilylaw.ca

Metrac - www.metrac.ca

Centre national d'information sur la violence dans la famille - www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/index.html

Comité Peel contre la violence faite aux femmes - www.pcawa.org

Springtide Resources - www.womanabuseprevention.com

RESSOURCES POUR LES FEMMES ET ENFANTS EN CRISE

(Gratuit et disponible 24 heures/jour, 7jours/semaine)

Police régionale de Peel*	
Urgence	911
Non-urgent	(905) 453-3311
PPO de Caledon	1 (888) 310-1122
Ligne d'aide aux femmes agressées* (Confidentiel, anonyme et en 154 langues)	1 (866) 863-0511 1 (866) 863-7868 ATS
Femaide (ligne francophone)	1 (877) 336-2433 1 (866) 860-7082 ATS
Ligne d'aide aux enfants (Services bilingues en anglais et en français)	1 (800) 668-6868
211 Répertoire des services Un répertoire bilingue des services communautaires, sociaux, de santé et gouvernementaux.	211 www.211ontario.ca
Admission centralisée des refuges	416-925-4431

NOTES

* Les services sont offerts en plusieurs langues

Pour des copies supplémentaires de ce livret, veuillez contacter:

Comité de Peel contre la violence faite aux femmes
1515 Matheson Blvd. East, Suite 103
Mississauga, Ontario L4W 2P5
Téléphone: (905) 282-9792
Télécopieur: (905) 282-9669

Courriel: pcawa@pcawa.org

Site internet: www.pcawa.org

On doit obtenir la permission de copier ce livret, en tout ou en partie, auprès du
Comité de Peel contre la violence faite aux femmes

Dernière édition: janvier 2010

